

Assurance Vie

Option Revenus à Vie

Optimisez votre patrimoine
et votre retraite





Option "Gestion Libre"

Les avantages de l'option "Gestion Libre"

- » Etre autonome dans la gestion de son contrat.
- » Accéder à une large gamme de supports en unités de compte¹ de type OPCVM, actions, produits structurés, obligations, obligations convertibles, diversifiés, gestion monétaire.
- » Diversifier le capital constitué.
- » Option accessible à partir de 7 500€ ou 1 500€ dans le cas de versements programmés.
- » Deux supports en euros à votre disposition.

" Il est possible de choisir simultanément la "Gestion Libre" et un programme d'arbitrages automatiques "

Choisir parmi différents programmes d'arbitrages automatiques

Avec l'option "Gestion Libre", vous avez accès à cinq programmes d'arbitrages qui vous permettent de gérer votre épargne comme vous le souhaitez².

L'ARBITRAGE DES PLUS-VALUES

Ces deux programmes permettent d'arbitrer automatiquement vos plus-values, soit vers un support sécuritaire, soit vers un support dynamique.

A Sécurisation des plus-values

- Le souscripteur choisit les supports sur lesquels il souhaite investir.
- A partir du 15 de chaque mois, la plus-value potentielle constituée sur chaque support est dirigée automatiquement sur le support sécuritaire choisi à la souscription, sans frais.
- Programme accessible à partir de 15 000€.

B Dynamisation des plus-values

- Le souscripteur investit d'abord sur des supports sécuritaires avec l'optique de dynamiser ses plus-values ensuite.
- A partir du 15 de chaque mois, la plus-value potentielle constituée sur chaque support est arbitrée automatiquement sur le support offensif choisi à la souscription.
- Programme accessible à partir de 15 000€.

DYNAMISER PROGRESSIVEMENT L'ÉPARGNE

C'est une stratégie pertinente en cas de marchés volatils, car elle permet d'investir peu à peu sur des supports offensifs et d'acquérir de manière opportuniste des unités de compte supplémentaires de ces supports en période de baisse des marchés.

- Investissement progressif sur 1, 2 et 3 ans de votre capital sur des supports offensifs afin d'éviter d'investir sur des supports de type actions ayant des niveaux de valorisation élevés.
- Le souscripteur investit d'abord sur un support sécuritaire, et chaque mois, une partie du capital est arbitré sans frais sur des OPCVM plus dynamiques.
- Le souscripteur choisit lui même la période totale du programme au terme de laquelle l'intégralité du capital sera arbitrée (1, 2 ou 3 ans).
- Programme accessible à partir de 15 000€.





" Gérez votre contrat de manière autonome

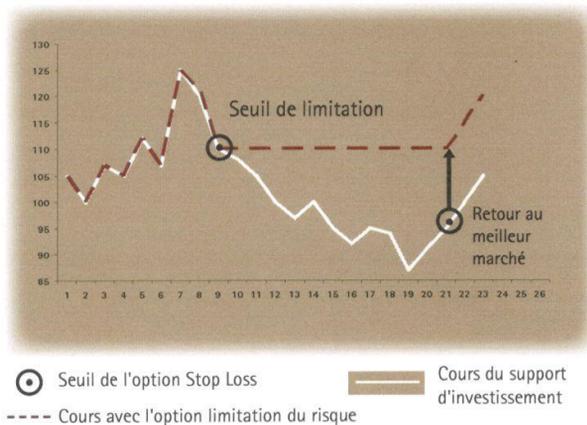
... en choisissant le programme d'arbitrages le plus adapté à vos objectifs "

LIMITER LE RISQUE DE DÉPRÉCIATION

Ces deux programmes d'arbitrages limitent le risque de dépréciation du support choisi par rapport au plus haut cours observé depuis la mise en place du programme, avec le choix d'un retour à meilleur marché ou non.

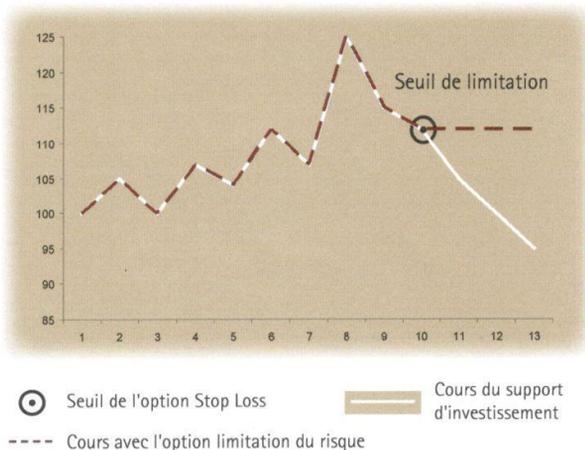
A Limitation relative du risque avec retour à meilleur marché

- Vous définissez un seuil maximal de dépréciation.
- Dès que le support atteint ce seuil, le capital est automatiquement arbitré sans frais, vers un des supports sécurisés.
- Si les conditions de marché sont favorables, il est possible de revenir sur le support initial. Le seuil de réinvestissement est identique au seuil de dépréciation (exemple : -12 % / +12 %).
- Quand le support de départ atteint le seuil de réinvestissement, le montant précédemment arbitré sur un support sécurisé est réinvesti automatiquement sur le support de départ.
- Le pourcentage de dépréciation ou de réinvestissement est calculé quotidiennement.
- Ce programme est accessible à partir de 15 000€.



B Limitation relative du risque

- Vous définissez un seuil maximal de dépréciation.
- Dès que le support atteint ce seuil, le capital est automatiquement arbitré sans frais, vers un des supports sécurisés.
- Le capital reste sur ce support sécurisé.
- Le pourcentage de dépréciation est calculé quotidiennement.
- Programme accessible à partir 15 000€.



¹ Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

² Dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur au 01/04/2012.





Option "Revenus à Vie"

Les avantages de l'option "Revenus à Vie"

- » Optimiser son patrimoine pour la retraite
- » Bénéficiaire :
 - d'une rente viagère, à la date déterminée lors de la mise en place de la garantie optionnelle "Revenus à Vie",
 - de la possibilité d'effectuer des Rachats Partiels Programmés Continuum débutant l'année où le souscripteur atteint l'Age Continuum et s'achevant lors du déclenchement de la rente viagère¹.
- » En choisissant :
 - un taux de garantie de 4 %, 4,54 % ou 5 %,
 - un Age Continuum.
- » En combinant l'option "Revenus à Vie" et les Rachats Partiels Programmés Continuum, le souscripteur peut bénéficier du versement d'un complément de retraite versé sous forme de rachats partiels puis d'une rente viagère dont le montant annuel² est déterminé notamment en fonction du taux de garantie retenu (4 %, 4,54 % ou 5 %).
- » Parallèlement à la garantie optionnelle "Revenus à Vie", le souscripteur continue de bénéficier des avantages de la "Gestion Libre" sur le capital constitué de son contrat :
 - Accéder à une large gamme de supports en unités de compte³ de type OPCVM, actions, obligations, obligations convertibles, diversifiés, gestion monétaire.
 - Bénéficier des programmes d'arbitrages automatiques.
 - Continuer à construire son allocation en totale liberté.

Une option de rente viagère

- Lors de la souscription de son contrat Fipavie Expertises Option Revenus à Vie ou au cours de ce dernier, le souscripteur a la possibilité de choisir la garantie optionnelle "Revenus à Vie". Elle garantit au souscripteur le versement d'une rente viagère à une date déterminée, lors de la mise en place de cette garantie⁴, si ce dernier est encore en vie à cette date. Cette garantie peut être choisie uniquement si le souscripteur est en option "Gestion Libre" (avec ou sans programme(s) d'arbitrages automatiques).
- Lors de la mise en place de la garantie, le souscripteur doit choisir un taux de garantie et un Age Continuum parmi les choix indiqués ci-dessous qui vont déterminer la date de déclenchement de la rente viagère Continuum ainsi que l'éventuelle période d'Épargne⁵.

Taux de garantie	Age Continuum que le souscripteur peut retenir	Année de déclenchement de la rente viagère (année des ...)
4,00 %	60 ou 61 ans	85 ou 86 ans (25 ans d'écart)
4,54 %	62, 63 ou 64 ans	84, 85 ou 86 ans (22 ans d'écart)
5,00 %	65, 66 ou 67 ans	85, 86 ou 87 ans (20 ans d'écart)

Le souscripteur peut décider d'associer à la garantie optionnelle "Revenus à Vie" une période de Rachats Partiels Programmés Continuum à la fin de la période d'épargne ou à défaut dès la mise en place de la garantie. Le montant annuel de la rente n'est connu et garanti qu'à compter de la date de son déclenchement⁶.

¹ Dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur au 01/04/2012.

² Brut de fiscalité et de prélèvements sociaux.

³ Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne saurait être tenu pour responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

⁴ Les frais de la garantie optionnelle "Revenus à Vie" sont définis dans les Conditions Générales.

⁵ La période d'Épargne doit s'entendre comme la période de Différé telle que prévue et définie par les dispositions contractuelles en vigueur au 01/04/2012.

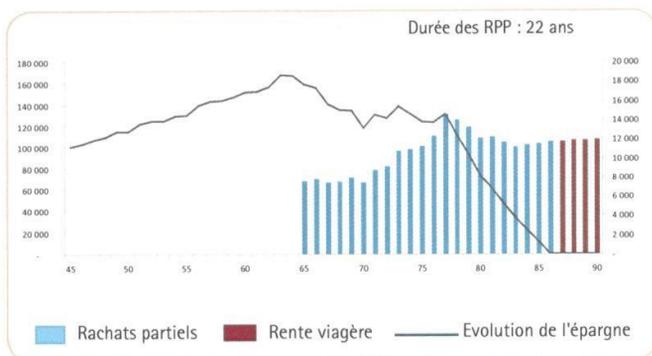
⁶ La rente viagère se déclenche à la date anniversaire de la date d'effet de la garantie optionnelle "Revenus à Vie" l'année où le souscripteur atteint l'âge indiqué dans le tableau.



Option "Revenus à Vie"

Les 3 graphiques ci-dessous correspondent à l'option "Revenus à Vie" et permettent d'observer les diverses simulations⁷ en fonction de l'évolution de l'épargne et du choix ou non pour des phases optionnelles.

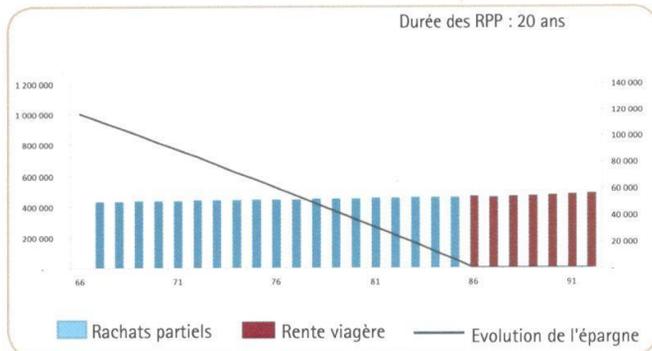
L'option "Revenus à Vie" avec phase d'épargne et phase de Rachats Partiels Programmés Continuum



A la suite d'un héritage de 100 000 €, Monsieur Baron qui a 45 ans, investit dans un contrat Fipavie Expertises Option Revenus à Vie en diversifiant la répartition de son capital entre support UC et €. Il choisit l'option "Revenus à Vie" en optant pour un taux de garantie à 4,54 % et un Age Continuum de 64 ans.

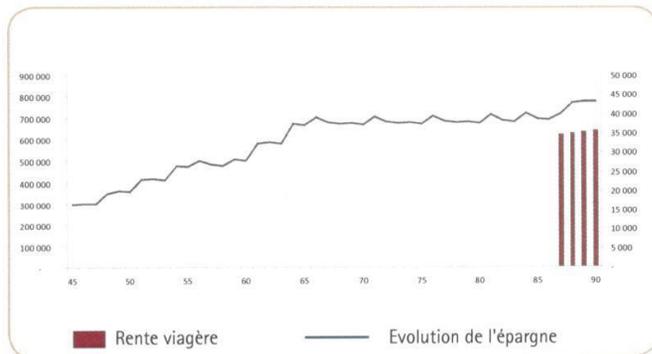
A l'issue de la phase d'épargne, une phase de Rachats Partiels Programmés Continuum est déclenchée. A l'issue de cette phase, sa rente viagère se déclenche.

L'option "Revenus à Vie" sans phase d'épargne et avec phase de Rachats Partiels Programmés Continuum



Madame Matthieu, pharmacienne, a 67 ans et vend son officine 1 000 000 €. Elle souhaite investir dans un contrat lui permettant de compléter sa retraite dès maintenant. Elle souscrit au contrat Fipavie Expertises Option Revenus à Vie en investissant son capital sur le support en €. Elle choisit l'option "Revenus à Vie" en optant pour un taux de garantie à 5 % et un Age Continuum de 67 ans. La phase de Rachats Partiels Programmés Continuum se déclenche dès la mise en place de la garantie. A l'issue de cette phase, sa rente viagère se déclenche.

L'option "Revenus à Vie" sans phase de Rachats Partiels Programmés Continuum



Monsieur Dupuis a 45 ans, il souhaite se constituer une épargne à long terme. Il dispose de 300 000€ qu'il investit sur un contrat Fipavie Expertises Option Revenus à Vie. Il choisit une gestion actions associée à un programme d'arbitrage automatique de limitation relative du risque. Il choisit l'option "Revenus à Vie" en optant pour un taux de garantie à 5 % et un Age Continuum de 67 ans. Sa rente viagère se déclenche l'année de ses 87 ans et son capital sera toujours disponible.

⁷ Les simulations ont été effectuées sur la base d'hypothèses purement théoriques ne reflétant aucune performance réelle.





" Epargnez à votre rythme en toute liberté ...

... et bénéficiez de revenus à vie "

Description des 3 phases

LA PHASE D'EPARGNE ⁸

Le souscripteur peut choisir de déterminer une période d'Epargne.

- Pendant cette période, tous les rachats partiels et versements libres effectués auront des impacts sur le montant de la rente viagère Continuum qui sera versée.
- Il est possible de ne pas prévoir cette phase dans certains cas.

LA PHASE DE RACHATS PARTIELS ⁹

A la fin de la phase d'Epargne ou à défaut de phase d'Epargne, directement après la mise en place de la garantie optionnelle "Revenus à Vie", le souscripteur peut effectuer des rachats partiels qui n'impactent pas le montant de la rente viagère sous réserve de respecter les conditions de rachats prévues lors de la mise en place de la garantie.

A ce titre, le contrat Fipavie Expertises Option Revenus à Vie permet au souscripteur, s'il le souhaite, d'associer à la garantie optionnelle "Revenus à Vie", le plan de Rachats Partiels Programmés Continuum dont les modalités lui permettent de percevoir des rachats partiels trimestriels¹⁰ en attendant le déclenchement de la rente viagère Continuum dans les conditions prévues par le contrat.

LA PHASE REVENUS A VIE - RENTE VIAGERE

Si le souscripteur est en vie à la date déterminée au moment de la mise en place de la garantie optionnelle "Revenus à Vie", la rente viagère est déclenchée.

- Elle est versée au souscripteur trimestriellement à terme échu et ce jusqu'au décès.
- A compter de la date de déclenchement de la rente viagère, les frais de la garantie optionnelle "Revenus à Vie" ne sont plus prélevés.
- La rente viagère sera revalorisée sur la base d'un taux de revalorisation annuel déterminé en fonction des résultats techniques et financiers.

⁸ La période d'épargne doit s'entendre comme la période de Différé telle que prévue et définie par les dispositions contractuelles en vigueur au 01/04/2012.

⁹ Le montant des Rachats Partiels Programmés Continuum évolue en fonction de la performance financière nette de frais et de taxes de votre contrat au cours de la période considérée.

¹⁰ Dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur au 01/04/2012.





Une gestion sous mandat

Gestion VIP: accédez à 3 profils de gestion différents

La Gestion VIP vous permet de gérer votre contrat sur-mesure par le biais d'un mandat d'arbitrage. Après avoir choisi le profil qui correspond à vos objectifs, vous confiez le soin à un professionnel de suivre votre capital et de le répartir sur les différents supports choisis. Ainsi, vous vous déchargez des contraintes liées à la gestion d'un contrat d'assurance-vie.

PROFIL DÉFENSIF LONG TERME

Ce profil correspond à une gestion défensive de votre investissement.

- » Objectif : réaliser une performance supérieure à celles des supports en euros.
- » Profil majoritairement investi en produits obligataires et monétaires.
- » Pour dynamiser la performance, une petite part est investie sur le marché actions. Le risque est contrôlé.
- » Horizon d'investissement : 3 ans minimum

PROFIL RÉACTIF

Ce profil correspond à une gestion équilibrée de votre investissement.

- » Objectif : privilégier la recherche de performance absolue par une gestion active.
- » Volonté de valoriser le capital par une gestion flexible, opportuniste et non indicielle, quelles que soient les configurations des marchés financiers. Le risque est limité par un investissement en actions de 70% maximum.
- » Horizon d'investissement : 5 ans minimum

PROFIL AUDACE

Ce profil correspond à une gestion dynamique de votre investissement.

- » Objectif : recherche d'une valorisation élevée du portefeuille en acceptant les risques liés aux marchés boursiers.
- » On recherche la performance élevée à moyen/long terme et les plus-values en contrepartie du risque inhérent aux variations du marché actions qui est dynamique mais fluctuant.
- » Horizon d'investissement : 8 ans minimum

Risque contrôlé

30% d'actions
+/-15%

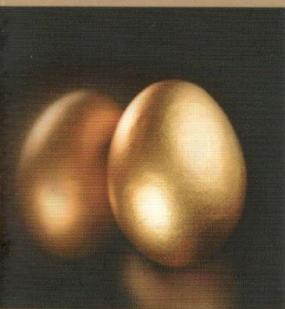
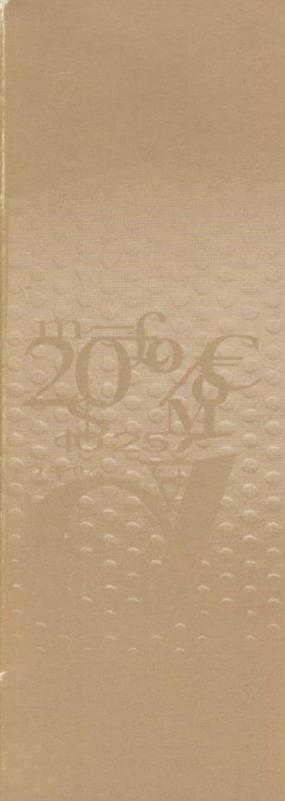
Risque limité

70% d'actions
maximum

Risque élevé

75% d'actions
25% taux
+/-25%





Pour mieux connaître
tous nos produits

contactez-nous

[www. jouffroyfinance.fr](http://www.jouffroyfinance.fr)

